

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1780

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 17

I. – À l’alinéa 49, après le mot :

« travail »,

insérer les mots :

« dans sa rédaction en vigueur au 31 décembre 2018 ».

II. – En conséquence, après la seconde occurrence du mot :

« code »,

supprimer la fin du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.